

N. 1043.
Mariage
de S^r C

signé avec nous le present acte de
Déces. Testum factum
Jung von Saint
Castel G. Harns

Contens
Sousellarius
Anatole
age d^{ne}
Duyvil
Paul Jeanne
Rose Eise

L'an mil huit cent soixante six
et le Vingt sept Juillet a quatre heures de
suer Pardevant nous Colmeud
Socrat Simplex Herard adjoint
au s^r de la commune de Saint
Pons et Meunier délégués
fontains d'offices de l'état civil par
arrêté du s^r de la date du serg

ANOM, Etat Civil, Résultats

Martinique SAINT-PIERRE 1866

N^o 1043. *Signé avec nous le présent acte de*
Déces. L'empereur
Jérôme Bonaparte
Castel
S. Harny
Mariage
de S^r C
Contens **L'annee mil huit cent soixante six**
Emile Lamy **le Vingt sept Juillet a quatre heures de**
Anatole **Sacré** **Pardewant** **maire Colmeard**
avec elle **Bonachet** **Simple** **Herard** **adjoint**
Muy-ail **au service de la commune de Saint**
Paul Jeanne **Pierre** **de Martinique** **délegués**
Rose Eise **fonctionnaires d'officiers de l'état civil**
unite **des communes de date du serg**

Année Melhant cent cinquante deux 95

Son Excellence Louis
Marins Anatole.

Casseroles de
Hygiène d'hygiène en cette ville par
Ruyale fort, effe à Saint Pierre le neuf
Septembre Melhant cent cinquante quatre
ainsi qu'il résulte de son acte de mariage
inscrit sur mes registres de l'état civil le
sage Octobre précédent, fils majeur et
légitime de feu son

COUTENS
Suzanne) de son vivant négociant
et propriétaire en cette ville de la
Bourse dans la Casse de la Bourse
Département de l'Or) le neuf Avril
Melhant cent cinquante quatre devant
acte inscrit sur les registres de l'état civil
du dit lieu le neuf Avril et de la
Marie Victoire Loiska

propriétaire en ce lieu de cinquante ans d'habitation
en cette ville. Pre consentement et en
présence de la ville par acte le neuf
Avril.

Une Part. Et la
Dumelle Dufail. Marie
Jeanne Rose Lise.

Son Excellence
d'habitation avec son père en cette ville sur
des Bons Enfants, par acte de la ville. Mel
hant cent cinquante quatre ainsi qu'il
résulte de son acte de mariage inscrit
sur mes registres de l'état civil le neuf
Avril Melhant cent cinquante quatre, fille
majeure et légitime de son Dufail
Pierre Alceste Négociant et propriétaire
en ce lieu de la Casse de la Bourse de
Casseroles de Saint Pierre âgé de cinquante
cinq ans d'habitation en cette ville et de
sa femme Marie Adélaïde Morlot
d'habitation à Saint Pierre la femme
Melhant cent cinquante quatre devant

ANOM, Etat Civil, Résultats

Martinique SAINT-PIERRE 1866

Avant Melhant eut lieu les deux 9 & 10
Sont mis en prison dans notre maison
commune le sieur **Coutens Louis**
Marins Anatole. Cassier de
Bourgeois domicilié en cette ville par
Bourgeois fort, est à Saint Pierre le neuf
Septembre Melhant eut trente quatre
ainsi qu'il résulte de son acte de mariage
inscrit sur nos registres de l'état civil le
sage Octave Garreau; fils majeur et
légitime de feu sieur **Coutens**
Théodore de son vivant négociant
et propriétaire en cette ville de la
maison dans la Commune de Basse-terre
Département de la Gers) le neuf Avril
Melhant eut cinquante quatre devant
acte inscrit sur les registres de l'état civil
du dit lieu le neuf 17 1866 et de la dame
Marie Victoire Loiska
propriétaire sœur de cinquante ans domiciliée
en cette ville. Prié consentement et en
présence de la sœur par le notaire
après. **d'une Part. Et la**
Dame Marie Dufray. Marie
Jeanne Rose Eise. Sans profession
domiciliée avec son père en cette ville rue
des Bons Enfants, parvenue au fort, Me
me même lieu le neuf cinq femmes Mel
hant eut cinquante huit ainsi qu'il
résulte de son acte de mariage inscrit
sur nos registres de l'état civil le treize
mars suivant dans le N. 388, fille
légitime et légitime de son Père
Antoine Kieck Négociant et proprié-
taire. Membre du Tribunal de
Commerce de Saint Pierre âgé de cinquante
cinq ans domicilié en cette ville et de
la dame **Marie Adélaïde Morlot**
domiciliée à Saint Pierre la femme de
Melhant eut cinquante huit devant

acte inscrit sur mes registres de l'état
civil le lendemain sous le N° 231.

La future épouse protestant du
consentement et en présence de ses
parents, **D'autre Part.**

Desquels actes et des sus énoncés copies
détachées nous ont été reprises et nous
des mêmes énoncées à celui de mes registres
à déposer au greffe du Tribunal de
premier instance de Saint Pierre après
avoir été signées et paraphées des futurs
époux et de nous lesquels copies ont
requis de fournir à la célébration
du mariage projeté entre eux et dont
les publications ont été faites devant la
principale porte de notre greffe en
nos honneurs les deux registres ont et qu'une
feuille encrent à huit heures de nuit.
Néanmoins appositives au dit mariage
ou nous ayent été signées, faisant
droit à leur registre au papier avoir
donné lecture de toutes les pièces sus
mentionnées et du chapitre sixième
titre du Code Napoléon relatif à la
même affaire. Les futurs époux
interpellés au préalable ont à la suite
de leur feuille et ont tenu encrent
nous ont déclaré qu'ils ont fait leur
Contrat de mariage recueilli par
feuille encrent par M. Louis Bado
Bischoff, notaire à Saint Pierre
suivant un Certificat qui nous a été
renvoyé. Nous enregistrons nous leur
avons énoncées et ils ont tenu encrent
par nous et par nous personnellement
d'eux ayent répondu séparément et
affirmativement nous avons déclaré et
déclarons nos nous de la suite que
le **Contens.** (Louis Bado
notaire.) et la **Donoissie**

ANOM, Etat Civil, Résultats

Martinique SAINT-PIERRE 1866

auts inscrites sur nos registres de l'état
civil les précédentes dans le N° 231.
La future épouse procédant de
consentement et en présence de son
détenu. **D'autre part.**
Desquels actes et des sus énoncés, après
détenu nous ont été représentés et nous
des mêmes inscrites à celui desquels registres
a été posé au greffe du tribunal de
premier instance de Saint Pierre après
avoir été signés et paraphés des futurs
époux et de nous lesquels registres ont
requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux et dont
les publications ont été faites devant la
principale porte de notre greffe en
nossement les dimanches huit et quinze
juillet courant à huit heures du matin.
Recevant appositivement en dit mariage
nossement ont été signifiés, faisant
droit à leur registration après avoir
donné lecture de toutes les pièces sus
énoncées et des chapitres de la
telle du Code Napoléon coutumière; de
nossement. Lesdits futurs époux
interpellés au préalable ont déclaré
de leur plein et libre arbitre ont déclaré
avoir fait leur contrat de mariage
contrat de mariage reçu par
M. Louis Bado
Recevant, notaire à Saint Pierre
suivant son Certificat qui nous a été
remis. On nous a remis une
copie des mandats de comparution
des futurs époux et nous avons
d'après ce qui nous a été représenté et
affirmé par eux nous avons déclaré et
déclarons au vu de la loi que
le dit contrat. (Louis Bado
notaire.) et la Demoiselle

Dufail Paul & Jeanne Rose
Lors ont mis par le mariage

D'autant qu'en ans de cesse acte public
quessement et en presence 1.^o de M^r Henry
Néris (Jean Joseph) docteur en médecine
âgé de cinquante quatre ans 2.^o de M^r Louis
Saint Hilaire (Joseph) capitaine
Agent de change âgé de quarante huit
ans, 3.^o de M^r Beaufrere (Alexandre
Nicolas) Négociant et propriétaire
membre de la chambre de commerce
de Saint Pierre âgé de quarante six ans et
4.^o de M^r Maurice Bayeston (Cie
rejoignant et propriétaire âgé de trente ans
sous tous quatre domiciles en cette ville
lesquels nous présents, ou ses assés de
jurés, ont été choisis par eux. Et
ont les dits époux, le père de l'épouse
la mère de l'époux et les quatre
Témoins signé avec nous les prés ont acte
de **Mariage** après Lecture faite
Lui Dufail Contre & ouverts

J. Alb. dufail Henry Nery
M. Hilaire
M. Beaufrere
M. Maurice Bayeston

ANOM, Etat Civil, Résultats

Martinique SAINT-PIERRE 1866

Qu'il faille Paul & Jeanne Rose
 Les. sont mis par le mariage
 De tant qu'il auras d'être cette famille
 qu'en tant et en plus avec 1.° de leur Pères
 Nicolas (Jean Joseph) docteur en médecine
 âgé de cinquante quatre ans 2.° de leur
 Saint Hilair (Joseph) capitaine
 Agent de change âgé de quarante huit
 ans, 3.° de leur Beaufrère Alexandre
 Nicolas) Négociant et propriétaire
 de la chambre du commerce
 de Saint Pierre âgé de quarante six ans et
 4.° de leur Oncle Maurice Bayardier
 négociant et propriétaire âgé de trente ans
 tous deux quatre domiciles en cette ville
 lesquels nous sommes, nous aussi de
 l'un, ont été choisis par eux. Et
 ont les dits époux le père de l'épouse
 la mère de l'époux et les quatre
 témoins signés avec nous le présent acte
 de **Mariage** après lecture faite
 Les Dits époux Conjuges & témoins

Paul Rose
 Jeanne Rose
 Nicolas Rose
 Saint Hilair
 Alexandre Nicolas
 Maurice Bayardier
 Les Dits époux Conjuges & témoins